

Arrêtés ministériels

A.M., 2009

Arrêté numéro AM 001-2009 du ministre de la Famille en date du 6 mai 2009

CONCERNANT la désignation d'un membre du comité de retraite en vertu de la Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance

LE MINISTRE DE LA FAMILLE,

VU l'article 5 de la Loi favorisant l'établissement d'un régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance (L.R.Q., c. E-12.011) qui prévoit que le ministre de la Famille peut désigner une ou plusieurs personnes pour siéger comme membre du comité de retraite chargé d'administrer le régime;

VU que le régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance prévoit que le ministre désigne cinq membres permanents;

VU que la ministre a désigné, par un arrêté du 21 novembre 2006, cinq membres du comité de retraite dont madame Sylvie Côté;

VU que l'article 148 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., c. R-15.1) prévoit que la durée du mandat d'un membre du comité de retraite ne peut excéder trois ans;

VU que madame Sylvie Côté a démissionné de ses fonctions comme membre du comité de retraite et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est désigné membre du comité de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance, à compter des présentes et pour un mandat prenant fin le 20 novembre 2009 :

— monsieur Réda Diouri, actuaire au Secrétariat du Conseil du trésor.

Le ministre de la Famille,
TONY TOMASSI